

# COMPTE-RENDU DE SEANCE

DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux septembre à 20h00, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRÉ, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 17 juin 2020.

## Présents :

Mme MOTHRÉ, M. LALAURIE, Mme DUTERTRE, M. FANDARD, Mme DAGORNE, M. MARC, Mme GUERET, Mme SAUTREAU, M. FAIRISE, M. SALVAN, Mme HEUZÉ, M. CEDILLE

Excusés : Mme BARONI a donné un pouvoir à Mme DAGORNE

M. BELZIC a donné un pouvoir à M. SALVAN

M. DORÉ a donné un pouvoir à Mme HEUZÉ

Secrétaire de séance : Mme DUTERTRE

## I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du 23 juin 2020 est approuvé à la majorité (3 contre : M. Doré, Mme Heuzé, M. Cedille ; 12 Pour)

## II – DECISION DU MAIRE

### Nomination des conseillers municipaux membres de la commission de contrôle des listes électorales

En vertu des dispositions de l'article R.7 du code électoral, les commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales doivent être renouvelées à la suite de chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Le Maire désigne les conseillers municipaux qui siègeront à la commission afférente à notre commune.

Composition : elle varie selon le nombre d'habitants, dans les communes de plus de 1 000 habitants : 5 conseillers municipaux dont 3 issus de la liste majoritaire et 2 de la liste d'opposition seront pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

Liste majoritaire	Titulaire : BARONI Nicole
Liste majoritaire	Titulaire : MARC Alain
Liste majoritaire	Titulaire : GUERET Corinne
Liste d'opposition	Titulaire : DORÉ Patrick
Liste d'opposition	Titulaire : HEUZÉ Maryline

Missions : - Statuer sur les recours administratifs formés pas les électeurs en cas de refus d'inscription ou de radiation prises par le Maire

- Contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions

Fonctionnement : la commission est convoquée par le 1<sup>er</sup> des 3 conseillers issu de la liste majoritaire. Les membres de la commission jouissent de pouvoirs égaux et des mêmes prérogatives, la commission de contrôle n'est donc pas présidée.

Elle se réunit au moins 1 fois par an et en tout état de cause, elle doit se réunir entre le vingt quatrième et le vingt-et-unième jour précédant chaque scrutin.

Les réunions sont publiques, néanmoins, le public n'a pas accès aux pièces des dossiers examinés. Le quorum doit être atteint par 3/5<sup>ème</sup> des membres de la commission.

### **III – AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES CCBRC**

Lors de sa séance du 27 juillet 2020, le Conseil communautaire a approuvé l'avenant n°3 à la convention du groupement de commandes de la CCBRC portant sur la modification de la CAO.

Conformément à l'article 7

« toute modification de la présente convention, à l'exception de l'adhésion ou le retrait d'un membre, doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les délibérations des assemblées ou toute autre instance habilitée sont notifiées à la CCBRC. La modification ne prend effet qu'une fois que l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention constitutive du groupement de commandes de la CCBRC,

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant joint à la présente délibération

### **IV – DESIGNATION DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le code général des impôts institue, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou son adjoint délégué.

La CCID est notamment chargée d'émettre un avis sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme base de calcul des impôts directs locaux.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PROPOSE :**

Mme Léone MILLET

Mr Hervé MARTINEZ

Mr Jean Michel MILLET  
Mr Patrice ROME  
Mr Xavier DESARTHE  
Mr Michel DAUVÉ  
Mme Christiane LEVASSEUR  
Mr Gérard FLEURY  
Mr Régis SEDILLOT  
Mme Catherine HOUSSET  
Mr Stéphane DECOCK  
Mme Cécile TESSIER  
Mr Serge LECUYER  
Mme Corinne VAUTARD  
Mme Martine DELBECQ  
Mr Jacques VOUDON  
Mme Adeline FAIRISE  
Mme Martine GUIGUET  
Mr Jean REJAUMONT  
Mme Edith MOIZIARD  
Mr Jean-Luc LARROQUE  
Mr Thierry THOMAS  
Mr Laurent GILLET  
Mr Dominique CARTON

#### **V – APPROBATION DU PROJET DU PLU**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les objectifs et les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme (PLU) a été élaboré et à quelle étape de la procédure le projet se situe. Elle présente ensuite le projet de PLU.

Madame le Maire informe le Conseil municipal des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de la procédure d'élaboration, suivant les moyens fixés par la délibération de prescription.

Elle indique également que le projet de règlement a été élaboré suivant la nouvelle codification du Code de l'urbanisme afin d'assurer une meilleure cohérence entre le contenu du PLU et le Code de l'urbanisme.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire ;**

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivant et R151-1 et suivant ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 janvier 2015 prescrivant l'élaboration d'un PLU ;

**Considérant** que pour une meilleure cohérence entre le contenu du PLU, ses références réglementaires et la recodification et modernisation du Code de l'urbanisme, il est nécessaire de faire application des dispositions du Code de l'urbanisme en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Vu** la délibération/compte-rendu du Conseil municipal en date du 05 juillet 2017 relatant le débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

**Vu** le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération, établissant le bilan de la concertation ;

**Vu** la décision favorable de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) après examen au cas par cas en application de l'article R104-28 du Code de l'urbanisme en date du 04 août 2020 ;

Vu le projet de PLU annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : M. Cedille, 2 abstentions : Mme Heuzé, M. Doré, 12 Pour) le Conseil Municipal :

- décide d'appliquer au projet de PLU en cours d'élaboration, l'ensemble des articles R151-1 et suivants du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- tire un bilan favorable de la concertation avec la population ;
- arrête le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- précise que le projet de PLU sera tenu à la disposition du public ;
- précise que conformément aux articles L153-16, L153-17, R153-4, R153-6 et R153-7 du Code de l'urbanisme, le projet de PLU sera notifié pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU et aux personnes publiques ayant demandé à être consultées :
  - L'Etat ;
  - La Région Ile-de-France ;
  - Le Département de Seine-et-Marne ;
  - Ile-de-France mobilités ;
  - La Communauté de Commune Brie des Rivières et Châteaux ;
  - La Chambre de commerce et d'industrie ;
  - La Chambre d'agriculture d'Ile-de-France ;
  - La Chambre de métier et de l'artisanat ;
  - La Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
  - Le Centre national de la propriété forestière ;
  - L'Institut national de l'origine et de la qualité ;
  - L'Office national des forêts ;
  - La Direction des services départementaux de l'Education Nationale ;
  - ENEDIS ;
  - Orange ;
  - GRTgaz ;
  - L'Etat-Major de la zone de défense de Paris ;

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois conformément à l'article R153-3 du Code de l'urbanisme.

#### TABLEAU RECAPITULATIF DE LA CONCERTATION

##### ANNEXE à la délibération tirant le bilan de la concertation

<i>Modalités de concertation fixées par la délibération de prescription du PLU</i>	<i>Modalités de concertation réalisées pendant la procédure d'élaboration du PLU</i>
Des réunions d'informations à caractère général ou selon des thèmes précis seront organisées conjointement avec le cabinet d'études	Une première réunion d'informations a été organisée en date du 18/09/2018 portant sur la synthèse du diagnostic, les enjeux communaux, les objectifs d'aménagement et le projet communal.

	Une seconde réunion d'informations a été organisée en date du 12/09/2020 concernant la présentation du projet de PLU.
Affichage de la délibération de prescription pendant toute la durée des études nécessaires	La délibération de prescription a été affichée pendant toute la durée de la procédure d'élaboration du PLU.
Publication dans la presse locale et articles dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune	Informations régulières dans le Portifontain
Réunion avec les associations et les groupes économiques	Des réunions avec les personnes publiques associées ont été organisées (24/11/2016, 6/09/2018, 16/07/2020), avec les administrateurs du château et avec des entreprises (brasserie...).
Réunions publiques	Une première réunion d'informations a été organisée en date du 18/09/2018 portant sur la synthèse du diagnostic, les enjeux communaux, les objectifs d'aménagement et le projet communal.  Une seconde réunion d'informations a été organisée en date du 12/09/2020 concernant la présentation du projet de PLU.
Dossier disponible en mairie	Les pièces du dossier ont été mises à la disposition du public, en fonction de l'état d'avancement de la procédure.
Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture	Un registre a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de la procédure d'élaboration du PLU. Il n'a pas été consigné d'observation.
Possibilité d'écrire au Maire	
Des permanences seront tenues en mairie par le Maire ou les membres de la commission d'urbanisme	Des permanences ont été tenues par le Maire, pendant toute la durée de la procédure d'élaboration du PLU

## VI – CONVENTION D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES ET PROTOCOLE COVID 19

Les conventions d'occupation des salles municipales ont été revues incluant le protocole Covid 19 : Salle Pasteur, gymnase. Une convention ainsi qu'un protocole ont été également rédigés à l'attention des écoles.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions Mme Heuzé, M. doré ; 13 Pour) AUTORISE le Maire à signer les conventions**

## VII – INFORMATIONS DIVERSES

### **CC Brie des Rivières et Châteaux :**

- Au tout début de la période de confinement, Yèbles et Fontaine le Port ont ouvert un concours de nouvelles – d'écriture / dessin à destination des enfants 6 /11 ans et 12 / 16 ans Mercredi 8 juillet à 18h se tenait la cérémonie de remise des prix du concours de nouvelles et d'écriture de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. Tous les enfants ont su faire preuve de créativité et d'imagination ! Le Président Poteau était à nos côtés pour remettre les prix aux 5 jeunes lauréats, (1 mini-séjour, 1 séjour ados, 1

Switch, 1 tablette, 1 sortie accrobranches) et récompenser l'ensemble des participants avec un diplôme de jeune écrivain et un bon d'achat de 15 euros. Nous avons 3 jeunes de Fontaine le Port qui ont concouru.

- 15 juillet : Christian Poteau Maire de Machault a été réélu Président de CC Brie des Rivières et Châteaux.

**Début Août, une équipe de tournage pour un court métrage** avec des prises de vues et de scène bord de seine et gare de Fontaine le Port

**Beyrouth**, la commune a souhaité répondre favorablement au collectif d'élus en participant à une contribution en faveur de la reconstruction de la ville à hauteur de 200 €

**Fontaine le Port à la une, dans Télérama et sur les ondes radios** à la découverte de circuits touristiques

**Jurés d'Assises** : la désignation s'est effectuée par tirage au sort sur les listes électorales, 2 personnes ont été tirées au sort pour Fontaine le Port.

**Agression du Maire de Chalifert**, un message a été transmis à l'union des Maires 77 en témoignage de notre solidarité.

**Rentrée garderie matin** : ouverture du Pédibus situé sur le parking Rue du chemin de fer, les parents déposent leur(s) enfant(s) qui se voi(en)t accueilli(s) par un agent municipal qui remontent en même temps que les enfants et les agents de la garderie. C'était 3 enfants pour les 2 premiers jours de rentrée, nous sommes aujourd'hui à une douzaine d'enfants accueillis.

**Forum des associations du 5 septembre**, une très belle réussite, avec des messages de satisfaction de la part des associations, des parents, plus de 250 personnes sont passées entre 15 h et 18 h. 8 associations de belle et grande qualité étaient présentes.

- Le camp médiéval et son ménestrel ont été très appréciés, nous sommes allés leur souhaiter la bienvenue dès le vendredi soir,
- Le jongleur de rue a été formidable, il a fait participer petits et grands, il y a eu un moment visuel assez sympa entre le jonglage et la musique de Yvan à la guitare,
- Expo de Vespa, de la voiture de Police du film de Mesrine et d'une 2 CV - 007 jaune,
- Chaque association a très bien présenté et fait vivre son stand
- Adultes et enfants sont venus nombreux avec de jolis costumes médiévaux
- Le stand CCAS a été découvert par un bon nombre de personnes qui ne connaissait pas les actions menées par notre commune. Merci à Corinne qui l'a tenu, décoré et fleuri en offrant un livre à chaque personne de passage.
- La pesée de 2 paniers garnis, 1 garçon et 1 fille ont été gagnés par Maël et Noémie, 2 autres lots récompensaient 2 garçons et 2 filles, dont le poids donné était le plus proche et tous ont été récompensés pour leur participation avec madeleines et sachets de bonbons. Nous remercions sincèrement notre boulanger qui a offert une brioche feuilletée remportée par Goran.
- Le panier garni de 50 € proposé par l'Été de la Saint Martin a été gagné par Mme Pétillon.
- Cela a été un très bon moment, on a pu voir des groupes ici et là rester discuter assis dans l'herbe lors de l'apéritif offert par la Mairie.
- Merci à Jean Fandard, qui a assuré l'accueil et veillé à la distribution de gel et au port du masque obligatoire.
- Merci à Alain MARC qui a officié aux platines tout l'après midi.

La réunion de débriefing a eu lieu jeudi, les parents ont apprécié l'organisation, les associations ont validé qu'un tel forum festif soit reconduit l'an prochain, la date retenue est le samedi 4 septembre 2021.

**Hommage à Bastoi AMANI**, décédé à 44 ans en juillet dernier. Les élus se sont retrouvés à Valence en Brie le dimanche 6 septembre. Il était adjoint à Valence depuis 2010 et Directeur de l'école maternelle du Chatelet en Brie. Pour les élus qui l'ont connu en communauté de communes – à la culture - en mutualisation sur le mandat précédent, c'était une personne pleine d'énergie, d'idées réfléchies et concrètes et qui menait ses dossiers jusqu'au bout. **Valérie PECRESSE**, Présidente de la Région IDF était en seine et marne le 9 septembre, pour lancer l'opération des bus tests COVID 19 à Mormant, avec des arrêts sur des communes de la CCBRC. Elle était en CC Brie des Rivières et Châteaux en fin d'après midi pour présenter les aides régionales destinées à la ruralité. Concernant les arrêts en gare de Fontaine le Port, les discussions sont menées entre elle et son homologue Présidente de Région Bourgogne.

**4 Panneaux CCBRC aux entrées de village**, seront installés avant fin septembre

- D 39 - en arrivant de Chartrettes
- Pont de Seine - en arrivant de Bois le Roi / Samois
- Quai René Richard - en arrivant de Héricy
- D 116 – en arrivant du Chatelet en Brie

**Baisse du taux de la collecte des ordures ménagères**, qui passe de 7,27% en 2019 à 7,06 % pour 2020

**Vols de panneaux routiers**, problème récurrent, 3 STOP, 1 dépose minute, 1 flèche sens unique, 1 panneau 30km/h - Il a été commandé un panneau Pédibus, 4 panneaux contrôle radars sur conseil du commissariat de Police et 2 interdictions de saut du Pont de Seine. **Collège de Vulaines**, Yannick TORRES maire d'Héricy a été élu Président du syndicat de Collège, David POTTIER, adjoint à Samoreau est vice-président.

Mme le Maire laisse la parole aux élu(e)s vice-présidence de commission.

Sylvaine Dutertre, VP Sécurité - accessibilité – urbanisme

- Achat et pose de 2 panneaux "saut du pont interdit" sur le pont de Seine
- Achat et pose 4 panneaux "contrôles radars fréquents" quai René Richard et rue du Parc
- Contrôles vitesse prévus par la police nationale en bord de Seine
- Travaux du gymnase : réfection du sol (réparation, ponçage, vitrification et marquage des lignes de jeux)

Jessica Dagorne, VP scolaire – périscolaire – jeunesse

- **Scolaire** L'enseignante de maternelle a été nommée Directrice du groupe scolaire pour 2020/2021. Nous comptons 4 classes au total 94 élèves – avec 1 ATSEM pour les maternelles. Les effectifs sont de : 10 PS - 14 MS - 17 GS - 7 CE1 - 14 CP - 13 CE2 - 14 CM1 et 5 CM2

**Les meubles de la bibliothèque** ont été transportés par Fred et nous le remercions ainsi que Jean et Alain pour le montage de ceux-ci.

**Des chauffeuses ont été achetées** pour la classe GS / CE1 et un **tableau numérique** y a été installé. Les enseignants doivent donner une date pour effectuer une formation incluse au devis.

**Les APC (Activités pédagogiques complémentaires) ont reprises** depuis la semaine dernière (soutien scolaire ou / et projet d'école) les enseignants viennent chercher des petits groupes d'enfants en cantine à la fin du service à 12 h 50.

**Sports école:** les créneaux demandés pour le sport ont été répartis entre la salle des fêtes et le gymnase les mardi et jeudi.

**Les créneaux piscine** ont été demandés, nous restons en attente d'une réponse.

**Le Président de l'Union des Maires** a proposé aux élus une rencontre avec Mr le Recteur d'Académie en présence de Mme la Directrice de l'Inspection d'académie de seine et Marne.

Il a été présenté le protocole COVID 19 revu depuis août ainsi que les mesures entre autres pour les collèges et lycées et professionnelles – j'ai adressé un CR aux membres de la commission scolaire.

- **Périscolaire :** la rentrée cantine et garderie s'est bien passée – pas de pleurs.

Nous avons ouvert le **PEDIBUS** dès le 1<sup>er</sup> jour de rentrée scolaire, c'est un beau succès et les parents sont ravis .

- **Cantine et garderie :** mise en place de mesures sanitaires afin d'éviter le brassage, les agents pointent les enfants cour de l'école, 1 agent par classe qui reste référent de son groupe sur la période du temps de déjeuner et de garderie, y compris pour le retour en classe.

- 2 agents pour les maternelles et 3 agents pour les élémentaires.

- La salle dédiée au dortoir et qui servait de bureau sera aménagée de petits poufs, de meubles théâtre / marchande, etc. ... ou temps calme pour les tous petits. Le bureau (ordi – imprimante ...) se voit installer dans le local repos des agents comme initialement prévu.

- Du mobilier a également été commandé pour les autres espaces de la garderie, afin de créer des petits coins, lectures... etc.

- Du mobilier cuisine en remplacement des anciens éléments de l'ex cantine devrait arriver fin de mois.

- Nous avons édité un carnet de liaison qui sera présenté aux enfants en cantine / garderie fin Septembre, il regroupera le règlement périscolaire et toutes les infos utiles.

- **Intercommunalité :**

- **Commission Jeunesse :** Un point a été fait sur les séjours Ado (1 enfant de Fontaine y était inscrit) avec la mise en place des nuitées sur l'accueil du Chatelet en Brie à partir des vacances d'Octobre et deux propositions de tarifs pour ces nuitées à destination des animateurs, celle qui sera retenue sera présentée pour vote en Conseil communautaire.

- Les effectifs d'accueils sur le Centre d'accueil du Chatelet en Brie ont été :

➤ En Juillet : 36 élémentaires 39 maternelles (75 enfants en moyenne sur le mois)

➤ En Aout 26 élémentaires 30 maternelles (soit 56 enfants en moyenne sur le mois)

- Il a été également exposé la continuité de l'harmonisation des services des centres d'accueils du Chatelet et de Coubert (tarifs prestations etc. ...)

- Nous espérons que la fête du sport pourra se tenir au mois de Juin 2021 (selon mesures COVID s'il y a encore) grâce aux associations de nos communes du territoire qui présentent leurs sports et loisirs et viennent en aide pour l'organisation.

- Un compte rendu de réunion sera envoyé à la commission jeunesse.

Yann Fairise, VP réseaux:

- La révision du schéma directeur d'Assainissement et eaux pluviales (compétence intercommunale) pour Fontaine le Port est ouverte du 23 septembre au 23 octobre.

L'affichage a été effectué en mairie - panneaux municipaux et sur le village.

Les documents sont consultables en mairie. Le commissaire enquêteur tiendra 2 permanences en mairie.

Corinne Guéret, VP Action sociale :

- Très beau forum, des personnes se sont installées sur le stand CCAS pour discuter, gâteaux et boissons étaient à disposition. Un beau livre était offert à chacun qui s'est arrêté sur le stand.

- Nous organiserons pour la 1<sup>ère</sup> fois la semaine Bleue, créée en 1951, semaine consacrée à nos Personnes âgées. Il s'agit d'organiser des moments festifs, de rencontres, échanges, débats, conférences ...

Au vu du COVID qui sévit encore, il est difficile sinon irresponsable de faire se rencontrer nos générations, aussi, en CCAS nous proposons de préserver le lien inter génération en demandant aux enfants de la garderie d'écrire un poème ou de faire un dessin qui sera remis à chaque Portifontain de



+ 75 ans. Un conte sera par ailleurs lu le mardi 6 octobre aux maternelles et le jeudi 8 octobre aux élémentaires.

Jean Fandard, VP Communication :

- informe sur l'application Mairie qui est en cours de finalisation, il indique aux élu(e)s qu'ils peuvent désormais la télécharger et faire remonter leurs remarques, cette découverte est également proposée aux associations. Faute d'un lancement public au vu du COVID, celui-ci se fera sous quinzaine par une information remise en boîte à lettres avec la procédure à suivre.

Alain MARC : VP travaux - bâtiments :

- Les missions de contrôle et sécurité de type : « ELECTRIQUE - GAZ ET MOYEN DE SECOURS » ont été effectuées dernièrement. Les observations relevées d'origine électriques de nature urgente sont résolues les autres sont en cours de levées.
- Aucune observation type gaz n'a été relevée.
- Concernant les « moyens de secours » des observations mineures seront levées par la société
- La remise en état de peinture des portes, mains courantes et réfection des serrures du cimetière a été réalisée.
- Aux écoles, les travaux de remise en état des WC sous le préau (peinture et système anti pince-doigts), buanderie et peinture du portail sont prévus durant les vacances de toussaint.

Julien Salvan, VP voirie :

- Indique qu'un maître d'œuvre a été pris pour le contrat FER 2020, les opérations retenues sont la Réfection du parking du gymnase et un revêtement anti dérapant Rue Victor Hugo avec des portions aménagées (résine couleur – pavés...) des propositions nous seront faites. Le cahier des charges sera établi par les élus.

Nathalie Sautreau, VP Environnement :

- Lundi 21 septembre, les membres de la commission Environnement ont fait un tour du village pour envisager les plantations d'automne en privilégiant des plants nécessitant peu d'arrosage.
- Une Action « Nettoyons la Nature » opération sponsorisée par les Magasins Leclerc, est menée par Mme Pacault le samedi 26 septembre. Départ parc de la Mairie, l'information a été communiquée dans le cahier des élèves par l'Ecole et mis à l'affichage municipal, site et panneau.

Un goûter sera offert par la Mairie aux enfants et participants.

Frédéric Lalaurie, VP Finances :

- Indique aux élu(e)s qu'un suivi du budget est régulier et remet copie de celui-ci pour le Fonctionnement arrêté à début septembre, au vu du COVID, les opérations en Investissement ne se sont pas faites.
- Le coût des travaux du gymnase se montent à 13 000€ HT
- Le coût des divers achats (masques, distributeurs de gel, produits virucides etc.) se monte à 12 000€
- L'ensemble des subventions a été mandaté et perçu sur septembre pour le Fonds d'Equipement Rural 2019 et les soldes des 2 dotations de l'Etat pour la cantine et la garderie.

La séance est levée à 22h18.



Le Maire,

Béatrice Mothré

